REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-296

OBJET : Autorisation de permission temporaire de voirie, 8 rue de Villers, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (SARL LVDD et ROAD FRIT 14)

Le Maire délégué d'Aunay/Odon

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la demande présentée par **M. Dylan Danot**, représentant la **SARL LVDD – Boucherie Charcuterie Danot**, sise 8 rue de Villers à Aunay-sur-Odon, sollicitant l'occupation temporaire du domaine public le **11 novembre 2026 de 07h00 à 13h30** afin d'organiser une animation commerciale devant son établissement avec M. David Brecht (Road Frit 14) ;

ARRÊTE

Article 1 : M. Dylan DANOT (SARL LVDD) et M. David BRECHT (Road frit 14) sont autorisés à occuper temporairement le domaine public devant la Boucherie Charcuterie Danot le **11 novembre 2026 de 07h00 à 13h30**, afin d'y organiser une animation commerciale avec grillades et dégustation.

Article 2 : L'autorisation porte sur l'occupation des **deux places de stationnement situées devant le commerce**, exclusivement pour la durée de la manifestation.

Article 3 : Les bénéficiaires veilleront à :

- Garantir en permanence la sécurité des usagers ;
- Maintenir un libre accès aux riverains et aux services de secours ;
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables à la préparation et à la distribution de denrées alimentaires ;
- Remettre le domaine public en parfait état de propreté à l'issue de l'occupation. Aucun déchet, matériel ou résidu lié à la manifestation ne devra subsister sur l'espace public à la fin de l'opération.

Article 4 : La présente autorisation est délivrée à titre **précaire et révocable**. Elle est personnelle et ne peut être cédée. Elle pourra être retirée à tout moment pour un motif d'intérêt général ou en cas de non-respect des prescriptions ci-dessus.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 10 novembre 2026

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU,

